



SAINT-BRIEUC, le 24 mai 2013

Le vendredi 22 mars, le Conseil Général des Côtes-d'Armor a invité les organisations syndicales pour leur faire part de son projet d'évolution de la sectorisation des collèges briochins, notamment.

Nous avons entendu les arguments du CG 22, et chacune de nos organisations a pu faire part de ses remarques. À l'issue de cette réunion, mais surtout suite aux discussions qui ont suivi, aucun consensus ne s'est dégagé.

Nous, organisations syndicales signataires, n'acceptons pas que la construction d'un établissement neuf à l'Est de l'agglomération imposée par la hausse démographique locale, soit compensée par une fermeture ailleurs.

Au contraire, nous affirmons notre volonté de voir maintenus tous les collèges briochins, afin de garantir une taille raisonnable pour chaque établissement, pour chaque classe, et favoriser la mixité sociale.